Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260709-2026_07_09_09-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet, à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle des Ateliers Jean Moulin à Plouhinec, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le deux juillet deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Thierry COUPELANT, Florent LARDIC, Malika REDAOUIA, Carine THOMAS, Michel VAN PRAET ;

BEUZEC-CAP-SIZUN : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT ;

CLEDEN-CAP-SIZUN : Christel BEULZE, Nadine KERSAUDY ;

CONFORT-MEILARS : Patrick LE DREAU ;

GOULIEN : Henri GOARDON ;

MAHALON : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON ;

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER ;

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Romuald GARNIER, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD, Armelle STREIFF LE BOZEC ;

PONT-CROIX : Jeanine GUILLOU, Benoît LAURIOU, Frédéric TANTER ;

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES ;

Absent(e)s :

AUDIERNE : Sandrine PAUL (procuration à Carine THOMAS) ;

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU (procuration à Patrick LE DREAU) ;

PLOUHINEC : Solène JULIEN LE MAO (procuration à Yvan MOULLEC) ;

Assistait également à la séance :
Fabien Bourdon et Agathe Rampillon, service de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 28
Nombre d'absents : 3
Nombre de procuration : 3
Nombre de votants : 31

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260709-2026_07_09_09-DE

2026_07_09_09 Demande de renfort réservistes de la gendarmerie sur le territoire du Cap Sizun

La communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz a souhaité travailler à la question des flux et stationnements sur les sites sensibles du territoire. Comme nombre de sites naturels en France, les élus sont confrontés, depuis plusieurs années à un afflux important de visiteurs sur certains sites mettant en péril leur préservation. Le Label Grand Site de France délivré par la Ministre de la transition écologique et solidaire repose sur la capacité des territoires à préserver leurs paysages tout en développant un accueil d'excellence des visiteurs.

En 2022, la communauté de communes a contribué au renforcement des effectifs sur le territoire notamment l'affectation de deux réservistes sur la période estivale sur le site de la Baie des Trépassés.

Depuis 2023, les réservistes rayonnent sur la totalité du Cap Sizun et notamment sur les sites naturels très fréquentés. Pour la saison estivale 2026, la communauté de communes souhaite à nouveau renouveler le dispositif.

La rémunération des agents réservistes est à la charge de l'Etat. Les frais d'hébergement sont à la charge de la communauté de communes.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Approuve la prise en charge des frais d'hébergement par la communauté de communes au titre de sa compétence protection et mise en valeur de l'environnement et du tourisme ;
Autorise le Président à signer les conventions d'hébergement ;
Autorise le Président à réaliser les démarches afférentes à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,
A Plouhinec,

Le 9 juillet 2026

Le Président, **Le Secrétaire de séance,**

Yvan MOULLEC Nadine KERSAUDY

Date de mise en ligne : le 10 juillet 2026